



Projet Pédagogique

Ville de Varennes-Vauzelles

Accueil de jeunes 14/17 ans

2024/2027



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les jeunes sur les conditions de fonctionnement de l'accueil de jeunes.

Il sert de référence tout au long de l'action et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

LA STRUCTURE

L'accueil de Jeunes est déclaré auprès de la D.D.C.S.P.P 58 depuis septembre 2013 et donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale du public accueilli : rédaction d'un projet pédagogiques, renforcement de la sécurité des locaux (commission de sécurité...)

Le carré jeune Vauzelliens est une structure municipale. Ses locaux sont situés 6, rue Louise de Vilmorin, 58640 VARENNES-VAUZELLES et sont composés de deux zones :

- 1- **La salle d'activité** : Accessible en libre-service lors des horaires d'ouvertures. Elle dispose de matériels qui peut être utilisé par tous les adhérents : Baby-Foot, télévision, console, table pliante de tennis de table...
- 2- **La zones d'espace vert aménagée** : Située juste derrière la salle d'activité, elle permet de pratiquer les jeux (sportif...) en pleine air et de favoriser les moments conviviaux (soirée barbecue...) en toute tranquillité et en toute sécurité.

Le carré Jeunes Vauzelliens reste la structure principale de l'Accueil de jeunes. Cependant, l'accueil jeunes peut être susceptible de se déplacer dans d'autres quartier de la ville.

Enfin, la commune peut également mettre à disposition d'autres infrastructures pour les besoins d'activités spécifiques et de manières occasionnelle : Salle Marcel PAUL, Gymnases...

L'ACTION JEUNESSE MUNICIPALE

L'adolescence est une phase complexe ponctuée de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartient. Ils ont besoins de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ces parents.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits.

Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant en mêmes temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoins qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques sont fixes par l'équipe d'animation de l'accueil jeune pour une année due.

Ces objectifs sont approuvés et validés par la commission de solidarité, vie associative et de la mémoire de la municipalité.

1/ Favoriser l'accueil des jeunes :

- Ouvrir un lieu d'accueil unique pour les jeunes
- Le faire connaître sur le secteur
- L'animer par un personnel qualifié

Moyens :

- ✓ Mise à disposition du carré Jeunes Vauzelliens accueillant les jeunes à partir de 14 ans.
- ✓ Aménagement des locaux et des horaires adaptés de manière que les jeunes s'y sentent bien.
- ✓ Diffusion de plaquettes d'information, affichage, création d'un portail jeunesse et sites de réseaux sociaux sur internet.
- ✓ Encadrement par des professionnels de l'animation (un référent titulaire d'un BPJEPS ...)

2/ Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres :

- A- Les responsabiliser dans le fonctionnement du Carré Jeune Vauzelliens.
- B- Les impliquer dans la mise en place de projet et d'animation.

Moyens :

- ✓ Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes qu'ils devront respecter.
- ✓ Les jeunes pourront décider et organiser leur activité ou leurs projets de temps-libres. (Recherche, autofinancement, réalisation, évaluation...)
- ✓ Précision de travaux, chantier pour agrémenter leur propre espace.
- ✓ Favoriser et valoriser les prises d'initiatives des jeunes participants
- ✓ Possibilité de mettre en place un bureau de jeunes avec un référent de groupe comme fil conducteur avec l'équipe d'animation et les élus.

3/ Impliquer les jeunes dans la vie sociale :

- A- Découvrir le milieu associatif sur la municipalité.
- B- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et dans les démarches citoyennes.
- C- Mettre en place des actions en lien avec la municipalité.

Moyens :

- ✓ Organiser des activités en partenariat avec les associations locale sportives et culturelles.
- ✓ Accueillir et participer au bon fonctionnement des associations de jeunes au sein du local.
- ✓ Favoriser les échanges avec l'organisation locales mise en place (fêtes de la musique, fête du centre social, évènement municipaux...)
- ✓ Participer à des manifestations citoyennes d'envergure nationale, régionale, locale (Tournoi de la citoyenneté...)

4 / Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence :

- A- Accompagnement dans leur orientation scolaire/professionnelles et dans leur vie quotidienne (Logement, santé, démarches administratifs...)
- B- Prévention de comportement à risques.
- C- Permettre la valorisation de soi
- D- Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles.

Moyens :

- ✓ Aide à la recherche de stage, d'emploi (CV, lettre de motivation...)
- ✓ Mise en place de rencontres avec des professionnels (MILO, Maison de l'emploi...)
- ✓ Organiser des actions de prévention avec les jeunes (prévention routière, lutte contre le harcèlement (toutes discrimination), luttés contres toutes addictions : tabac, alcool, réseaux sociaux...)
- ✓ Accompagner les projets de jeunes, tendre vers l'autonomie des jeunes dans leurs action.
- ✓ Afin de permettre aux familles de comprendre et partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat...)

5/ Fixer les relations humaines :

A. Relations jeunes/jeunes

- ✓ Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- ✓ Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix de l'activité, choix des sorties...)

B. Relations jeunes/animateurs

- ✓ L'animateur référent est un adulte certifié professionnel de l'animation (BPJEPS) et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire. Il peut être secondé par un animateur sur les sorties ou animations locales.

- ✓ Ils veilleront à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des uns et des autres.

6/ Projet « Passerelle »

1/ Public ados

Un temps « Passerelle » est mise en place avec le pôle Enfance du centre Social Municipale et a été travaillé avec la coordinatrice, Sabrina SULEM.

Ce temps passerelle permet aux jeunes âgés de 13 ans, désireux d'accéder au groupe de l'Accueil Jeunes, de venir découvrir, sur les temps de vacances, le groupes d'activités proposées.

Chaque participation est étudiée individuellement par les 2 référents de chaque pôle (Enfance et Jeunesse) qui peuvent, pour des raisons pédagogiques ou de fonctionnement, autoriser ou refuser l'accès au jeunes concernés.

2/ Public jeune

L'Accueil Jeunes accueille principalement les jeunes âgés de 14 ans à 17 ans.

Cependant, le groupe pourra cohabiter, sans dépasser la capacité d'accueil du local, avec des jeunes majeurs (18/25 ans).

Des tranches horaires spécifiques peuvent être prévues par ce type de publics en cas de besoin selon les projets initiés par ces derniers.

3/ Public parent

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure.

A l'inscription du jeune (1^{ère} visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec :

- Le règlement intérieur
- Le dossier d'inscription comprenant : une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, précisant que le jeune est à jours de ses vaccinations, une attestation d'assurance Responsabilité civile et les autorisations parentales.

Les dossiers COMPLETS sont obligatoires pour toutes sorties et/ou animations externes au locale.

L'ENCADREMENT

L'Equipe d'animation est constitué d'un animateur référent titulaire d'un BPJEPS ASC (en cours de formation de Certificat Complémentaire de Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs) :

Mr OUBAHA Yassine âgé de 21 ans.

Les fonctions de Mr Oubaha sont :

- Direction, organisation et animation de l'accueil de jeunes durant la période scolaire et à chaque vacance. Mise en œuvre des projets de la structure.
- Suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation s'il y a lieu.
- Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse.

Jours et horaires d'ouverture du Carré jeune Vauzélien

Les jeunes ont accès librement au Carré Jeune Vauzélien durant les horaires suivants :

Horaires d'ouvertures pendant les périodes scolaires :

HORAIRES	
Mercredi	14H00-18H00
Vendredi	17H30-20H00
Samedi	14H00-19H00

Horaires d'ouvertures pendant les vacances scolaires :

HORAIRES	
Février	1 semaine + journée ou soirée
Avril	1 semaine + 1 journée ou soirée
Automne	1 semaine+ 1 journée ou soirée
Juillet	4 semaines avec possibilité de faire 1 séjour sur projet + soirée

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contrariants de fonctionnements et du programme d'animation. Possibilité d'ouvrir en matinée et en soirée, selon la demande et les projets proposés par les jeunes.

Les fermetures annuelles du carré Jeunes vauzelliens ont lieu pendant les vacances scolaire de décembre mais aussi durant tout le mois d'Août.

Chaque participant doit s'engager au respect de ces horaires et, dans la mesure du possible, à ne pas stationner aux bords du local, en dehors des horaires mentionné ci-dessus.

En cas d'activités à l'extérieur, l'équipe n'assure pas d'animation au Carré Jeune Vauzélien.

Modalité d'inscription

Le public concerné par cet accueil peut librement s'inscrire au pôle accueil du centre social, en mairie, en :

- Remplissant un dossier d'inscription à la suite de sa première visite **faute de quoi il ne sera pas accepté.**
- Consultant et en **signant** le règlement intérieur du Carré Jeune Vauzélien (Disponible au carré jeunes vauzélien et à l'accueil du centre sociale)
- Payant une adhésion annuelle (Cf : tarification)
- Prenant connaissance de ce présent projet pédagogique,
- Un certificat complémentaire pourra être demander en cas d'activité spécifique.

Mode de fonctionnement et responsabilités

Afin de rendre autonome et responsable les usagers, l'accueil de l'espace est libre :

En effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par les organisateurs.

Au moment de l'inscription, les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manières autonomes leur arrivée et leur départ.

Ainsi, les jeunes venants seuls, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un jeune qui ne se présenterait pas à l'espace. En revanche, les jeunes doivent impérativement signaler au personnel d'animation leur arrivée et leur départ du Carré Jeune Vauzélien (tenus d'un registre de présences).

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un accident qui se produit à l'extérieur du local et en dehors des horaires mentionnés ci-dessus.

D'une manière générale, pour garantir la pérennité de l'activité il convient aux jeunes usagers souhaitant rester après les horaires d'ouverture, de respecter les règles qui relèvent du domaine public (nuisances, bruits, dégradation...).

TARIFICATION

Inscriptions :

Une adhésion annuelle, délibérée en Conseil Municipal, est demandée à chaque participants. Celle-ci permet l'accès à l'espace pendant les heures d'ouverture et au matériel à disposition, ainsi que la participation à différentes activités.

L'adhésion annuelle est fixée à :

-10,50 € pour les jeunes domiciliés sur Varennes-Vauzelles dont le quotient familial se situe dans la tranche de 1 à 3 (21 € pour la tranche 4 à 6).

- 27,50 € pour les jeunes domiciliés sur les communes voisines

- L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois la cotisation réglée, le présent document signé, et le dossier d'inscription complété pour les mineurs.
- La municipalité se réserve le droit de modifications en cours d'année si nécessaire.

Une participation financière sera demandée aux jeunes pour chaque activité exceptionnelle selon la grille tarifaire ci-dessus.

Tranche	Quotient Familial	Adhésion Annuelle accueil Jeunes	Atelier découverte dont coût de revient inférieur à 30€	Sorties et Parcs dont le coût est supérieur à 30 €	Moyens Séjours 3 (jours et 2 nuits) /jours	Longs Séjours >3 jours et 2 nuits / jours
1	0-600	10,50€	3,15 €	6,30€	4,20€	8,40€
2	601-800	10,50€	6,30€	12,60€	8,40€	16,80€
3	801-1000	10,50€	9,45€	18,90€	12,60€	25,20€
4	1001-1200	21,00€	12,60€	25,20€	16,80€	33,60€
5	1201-1400	21,00€	15,75€	31,50€	21,00€	42,00€
6	1401 et +	21,00€	18,90€	37,80€	25,20€	50,40€
Extérieurs		27,50€	33,00€	66,00€	44,00€	88,00€

REGLEMENT/FACTURATION

Le règlement des activités se fait auprès du centre Social, en mairie et selon les modes suivants :

- en espèces,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- Par chèques-vacances,
- Carte bancaire

En cas de non-paiement dans les délais indiqués sur la facture, la créance sera mise en recouvrement auprès du Trésor Public.

L'utilisateur pourra être exclu du service jusqu'à paiement des sommes dues.

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 24H à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de justificatifs valables (Maladie, accidents...)

LES ANIMATIONS, ACTIVITES, SORTIES

L'équipe d'animation s'efforcera de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible.

Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives et des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment.

Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun.

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale...).

L'ÉVALUATION DES ACTIONS

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques dudit projet, le référent rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos...

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelle adaptation aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation qualitative débute lors de la préparation des différentes actions et se mesure grâce à des objectifs opérationnels précis, définit en amont.

Voir tableau d'évaluation proposé ci-dessus

Objectifs Pédagogiques	Conditions de réussite	Eléments Quantitatifs	Eléments Qualitatifs
Favoriser l'accueil des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> -Ouvrir un ou plusieurs lieux d'accueil pour les jeunes -Les faire connaître sur le secteur -Les animer par un personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de jeunes par séances ? -Nombre de jeunes différents ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Amplitude d'ouverture ? -Informations véhiculées ?
Rendre les jeunes acteurs de leurs Temps- libres	<ul style="list-style-type: none"> -Les responsabiliser dans le fonctionnement du CVJ -Les impliquer dans la mise place de projets, des animations et des activités 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de jeunes responsabilisés ? -Nombre de jeunes impliqués ? -Nombre de projets et/ou animation/activités ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilités des jeunes dans le fonctionnement ? -Responsabilités des jeunes dans les projets ... ? -Echelle de la participation ?
Impliquer les jeunes dans la vie du locale	<ul style="list-style-type: none"> -Découvrir le milieu associatif sur la municipalité -Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et dans les démarches citoyennes -Mettre en place des actions en lien avec la municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> -Combien d'associations rencontrés ? -Combien de jeunes impliqués ? -Combien d'actions d'implications sur la vie locale, dans les démarches citoyennes et en lien avec la municipalité ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Information récoltés ? -Dans quel but ? -Degré d'implication des jeunes (information, action...) -Les actions mise en place et but ?

<p>Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement dans leur orientation scolaire/professionnelle et dans leur vie quotidienne (Logement, santé, démarches administratives...) -Prévention des comportements à risque -Permettre la valorisation de soi -Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de jeunes Scolarisés ? -Nombre d'orientations et nombres de démarches différentes ? -Combien d'actions de prévention ? -Nombres de jeunes valorisés ? -Nombres de parents rencontrés ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Nature des échanges avec les jeunes et les parents (Informations, aides dans leurs démarches, ...) -Aides apportées, dans quels domaines et dans quels buts ? -Relais partenaires -Quelles valorisations ? -Comment maintenir les liens avec les parents des jeunes ?
<p>Fixer les relations humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Relation Jeunes/Jeunes -Relations Jeunes/animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de jeunes -Nombre d'animateurs et d'intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> -Nature des échanges (Valeurs, interactions...) -Solution apportées